



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
24	29	29

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 AVRIL 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Quentin TILLARD

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Aurélie GROSSO, David MANDINE, Philippe VANHALST, Alix DIOP, Yaya BOUKHECHAM, Charlotte VADEBLE, Jean-François MASCARO, Ludovic JEAN, Florence LECOCQ, Hugo LEGENDRE, Quentin TILLARD, Solange GHAOUI, Laure WALLET, Alain VERON, Pierre DENIZET, Delphine TOMAS, Patrick URAS, Waren BOUKHECHAM, Valérie BONNET, Robert MARTI, Florence LENOBLE, Jean-Philippe PROST, Maria RAT

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Maria PENHARD à Jean-François MASCARO, Claire SCHAAF à Solange GHAOUI, Lydie MILAD à Charlotte VADEBLE, Nathalie JEAN à Aurélie GROSSO, Cyril MERLIN à Yaya BOUKHECHAM

Conseillers Municipaux absents :

Délibération N° 26/27-

OBJET : OPERATION DE CREATION D'UNE SALLE DE BOXE ET D'UNE SALLE DE DANSE

Rapporteur : Mme Aurélie GROSSO

Dans le cadre de la demande de la commune à l'Etat afin de bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la création d'une nouvelle salle de boxe et une nouvelle salle de danse avenue de l'Europe unie, il est demandé au conseil d'approuver les travaux et le plan de financement des opérations.

L'avant-projet définitif estime le cout global de l'opération à 1 826 423,74 € HT.

L'échéancier prévoit une consultation des entreprises à l'été 2026 avec une date de démarrage au 1^{er} septembre 2026 et une fin des travaux au 1^{er} septembre 2027.

Le plan de financement prévisionnel a ainsi été établi comme suit :

Financier	Taux	Montant HT
Etat (DETR)	14%	250 000 €
Région	14%	250 000 €
Département	42%	777 190 €
Autofinancement	30%	549 233,74 €
TOTAL	100%	1 826 423,74 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la notice explicative du projet transmise dans le cadre de la demande de subvention,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la création d'une salle de boxe et d'une salle de danse, avenue de l'Europe unie, et le plan de financement présenté ci-dessus.

SOLLICITE auprès de l'État une subvention de 250 000 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026.

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 et que le démarrage des travaux est prévu pour le 3ème trimestre 2026.

CHARGE le Maire, ou son représentant, de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



Le Secrétaire de séance :

Quentin TILLARD

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... 28/04/26
Et de la publication sur le site internet le... 28/04/26
ou notification le... 28/04/26

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2026

Application agréée E-legalite.com